

moins, les Tertiaires ne doivent pas considérer la visite comme une simple formalité dont ils peuvent se dispenser. Ils doivent se rendre à l'invitation qui leur est faite pour les réunions générales et pour les convocations particulières. Pour que le Visiteur sache si la Règle est bien observée, il faut que chaque Tertiaire se présente à lui, lui rende compte des manquements dont il s'est rendu coupable et lui fasse les observations utiles sur le fonctionnement de la Fraternité.

J'ai vu des Directeurs de Fraternités, peu nombreux, il est vrai, qui profitent de la visite pour s'examiner sur la manière dont ils remplissent leur office et en rendre compte au Visiteur.

La mission du Visiteur est parfaitement définie par la Règle. Il doit se rendre compte si la Règle est bien observée et s'efforcer d'exciter les Tertiaires à une ferveur plus grande dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il n'a pas autre chose à rechercher. S'il veut bien remplir son office, le travail est déjà assez considérable.

Même dans les Fraternités les plus ferventes, il se trouve des Tertiaires qui se laissent gagner par la négligence. Ils ne récitent plus leur office exactement ; ils ne portent plus le scapulaire ou la corde, quelquefois ni l'un ni l'autre, depuis un certain temps ; ils manquent trop facilement aux réunions. Quelquefois on en rencontre qui n'ont jamais bien compris tel ou tel point de la Règle ou qui l'ont oublié. La visite apporte remède à ces négligences, à ces omissions ou à ces oublis. Que de fois j'ai entendu des Tertiaires me dire : " Je vais remplir mes obligations avec plus de fidélité, je vous le promets. "

De plus, bien des abus regrettables peuvent se glisser dans la Fraternité elle-même, abus que le Directeur, avec la meilleure volonté, ne peut facilement réprimer pour différents motifs. Le Visiteur arrive avec toute sa liberté d'action ; il a moins de ménagements à prendre que le Directeur. Il se rend compte de l'organisation